



Fuite d'eau avant compteur

Par **pignolo**, le **26/11/2010** à **09:59**

Bonjour,

Un robinet défectueux placé par le fournisseur avant le compteur d'eau s'est avéré défectueux. Ce même fournisseur me demande de régler la consommation (360 M3). J'ai fait constater par un professionnel que ce fameux robinet même bien fermé laissé passer l'eau.

Le fournisseur peut-il exigé le paiement de la facture (600€) alors qu'il n'y a aucun branchement après le compteur d'eau.

merci pour vos réponses

cordialement